

# Tarifification de la garderie

## **1. Tarifs**

- Sur la base de **7 euros par jour de présence** (matin seul ou matin + soir ou soir seul).
- On peut s'inscrire pour 1, 2, 3 ou 4 jours.
- Le mercredi reste totalement gratuit.
- Gratuité totale après le départ de la navette le matin.
- Gratuité totale avant l'arrivée de la navette l'après-midi.
- Tarif dégressif pour les fratries.
- Tarif dégressif en fonction des revenus. S'adresser à la mairie de votre domicile.

### **Tarifs au trimestre :**

	Forfait 4 jours	Prix au jour de présence
1 enfant	<b>28 euros</b>	<b>7 euros</b>
2 enfants	<b>40 euros</b>	<b>10 euros</b>
3 enfants	<b>50 euros</b>	<b>12.50 euros</b>

## **2. Modalités d'inscriptions**

- Inscription à l'année lors de l'inscription aux différents services RPI.
- En cas de force majeure, changement de régime possible pendant l'année auprès de la **mairie de résidence** et uniquement aux vacances scolaires (demande écrite).
- Les listes d'appels seront fournies aux personnels de garderie qui seront chargés de les vérifier régulièrement (une liste pour chaque jour de la semaine).

## **3. Modalités de paiement**

Facturation au trimestre scolaire.

## **4. TAPs Mairie**

L'inscription à la garderie est obligatoire pour participer aux TAPs organisés par la mairie.

## CANTINE - GARDERIE

### TARIF DEGRESSIF Rentrée scolaire 2021

## **Aureville et Clermont**

La mise en place d'un tarif dégressif des repas de cantine a été décidée en Conseil Municipal début 2007. Cette mesure s'applique aux enfants d'Aureville qui fréquentent les cantines scolaires des écoles de la maternelle (SIEMCA)\* et du primaire (RPI)\* en fonction des revenus et de la situation familiale de chaque foyer.

Les foyers dont le quotient familial (QF) est inférieur à 875 € (selon le calcul ci-dessous) seront bénéficiaires du tarif dégressif.

$QF = \text{Revenu brut annuel 2020} / \text{Nombre de personnes vivant au foyer} / 12.$

Si vous êtes dans ce cas, vous devez remettre à la Mairie la copie de votre avis d'imposition 2019 et la déclaration de ressources CAF **au plus tard le 01 octobre 2021.**

NB : La participation communale sera revue annuellement en fonction des possibilités budgétaires de la commune.

\* **SIEMCA** : Syndicat Intercommunal de l'école maternelle des coteaux de l'Ariège

\* **RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal

## Les TAPs, qu'est-ce que c'est ?

Les Temps d'Activités Périscolaires sont sous la responsabilité des mairies. La participation est facultative.

1) Certaines activités sont gérées par AURECLER (association des parents d'élèves du RPI d'Aureville et de Clermont-le-Fort). Aurecler fait appel à des associations ou à des intervenants professionnels rémunérés. Ils vous en tiendront informés.

2) La Bibliothèque propose des activités organisées et encadrées par des bénévoles. Vous en serez informés et vous pourrez y inscrire vos enfants dès que les sessions seront programmées.

3) La Mairie d'Aureville, quant à elle, organise des Temps d'Activités Périscolaires Mairie (TAPs Mairie) chaque mardi après la classe, pendant le temps de garderie.

- Les activités ont lieu dans les locaux de l'école ou sur le plateau multisports.
- Ces TAPs Mairie sont proposés aux enfants aurevillois inscrits à la garderie municipale d'Aureville.
- *L'inscription à la garderie d'Aureville est obligatoire pour participer aux TAPs Mairie. Pour participer à l'activité, il n'y a pas de surcoût pour les familles, le Conseil Municipal ayant décidé de subventionner l'encadrement et l'achat des fournitures offertes aux enfants. Certains animateurs des TAPs Mairie et Bibliothèque interviennent bénévolement et sur leur temps libre. Il peut leur arriver de ne pas être en mesure d'assurer une séance. Merci de ne pas leur en tenir rigueur! Les enfants seront pris en charge par la garderie.*
- Les inscriptions sont renouvelées à chaque période (une période = entre deux vacances scolaires). Vous en serez informés et vous pourrez y inscrire vos enfants dès que les sessions seront programmées.

• Les inscriptions se feront selon les modalités suivantes :

- Dates d'envoi des formulaires par la mairie : une semaine avant toutes les petites vacances.

Un lien pour accéder au formulaire d'inscription sera envoyé par mail à tous les parents (même principe que pour l'inscription à l'école). Pensez à surveiller vos « spam » !

- Le formulaire sera accessible jusqu'au lundi précédent le début de la période. (Soit, pour la première période, jusqu'au lundi 7 septembre, deuxième période lundi 26 octobre,...)

• Votre enfant pourra choisir librement à quelle période s'inscrire et ne s'engagera que pour une seule période.

• Les activités prévues pour 2021-2022 :

- période 1 : activités sportives / jeux éducatifs en cas d'intempéries (animés par Isabelle Kréri).
- période 2 : atelier créatif sur le thème de la préparation de Noël (animé par Marie Salabert).
- période 3 : activités manuelles / jeux éducatifs (animés par Isabelle Kréri).
- période 4 : atelier créatif / activités de plein air type Moolky ou autre (animé par Marie Salabert)
- période 5 : activités manuelles / activités sportives / jeux éducatifs en cas d'intempéries (animés par Isabelle Kréri). STEP proposé bénévolement par Géraldine D'Ovidio aux grands, et en fonction de ses disponibilités.

• Il y aura deux groupes : de 16h30 à 17h15 : GS / CP / CE1

de 17h15 à 18h : CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2

• En fonction du nombre d'enfants inscrits, il est possible que l'activité ne soit proposée qu'une semaine sur deux, afin d'offrir à chaque enfant inscrit la possibilité de participer.

• Les enfants qui ne seront pas inscrits à l'activité TAP seront récupérés par leurs parents à 16h ou resteront à la garderie.

• Règles de fonctionnement :

- Les enfants ne pourront pas partir avant la fin de la séance.

- Les enfants devront participer à toutes les séances de la période (sauf en cas

d'absence à l'école).

Pour toute question concernant les TAPs

[mairie.aureville@wanadoo.fr](mailto:mairie.aureville@wanadoo.fr)